

## ***Réunion de Conseil Municipal***

***Mardi 06 juillet 2021***

**Présents** : Véronique BARTHOULOT, Jean-Pierre CALI, David CHATELAIN, Jérôme CHEVALIER, Franck DOMEQ, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Charles MONNET, Emilie OUDOT, David PRETRE, Thomas TOURNIER, et Franck VILLEMAIN

**Excusés** : Bernard BROGNARD donne procuration à Franck VILLEMAIN

Myriam CAILLE

**Secrétaire de séance** : Vanessa GUINCHARD

---

### **1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 01 juin 2021 :**

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 01 juin 2021 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **2. Choix d'un Maître d'œuvre pour les travaux de création de voirie au lieu-dit « Les Bataillots » :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une étude de faisabilité a été réalisée en 2018 par l'entreprise JDBE de Besançon (25000) pour un montant de 4 560.00 € HT, concernant la sécurisation d'un carrefour entre la Départementale 437 et l'accès au lieu-dit « Les Bataillots ». Afin de réaliser ces travaux, la commune a délibéré favorablement pour l'acquisition d'une parcelle de 652 m<sup>2</sup> à Monsieur GENRE Daniel lors de sa réunion du 27 janvier 2020. Monsieur le Maire propose de mandater un Maître d'œuvre afin d'assurer:

- les études du projet,
- le dossier complet de consultations,
- la direction de l'exécution du contrat de travaux,
- ainsi que l'assistance au Maître d'ouvrage.

Après consultation des devis, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise BE TVRD de Damprichard (25450) pour un montant de 2 900.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### **3. Choix d'un Maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement de sécurité Rue du Bas du Parc :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu courant 2019 avec les riverains de la Rue du Bas du Parc et la Rue du Crotôt dans le but de trouver une solution afin de garantir la sécurité des habitants sur ce secteur. Par ailleurs, sachant que l'ensemble des maisons du lotissement « Le Bas du Parc » a été construit, il serait judicieux de réaliser les aménagements de sécurité en même temps que la finition de la voirie de ce même lotissement.

Monsieur le Maire propose de mandater un Maître d'œuvre afin d'assurer :

- les études du projet,
- le dossier complet de consultations,
- la direction de l'exécution du contrat de travaux,
- ainsi que l'assistance au Maître d'ouvrage.

Après consultation des devis, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise BE TVRD de Damprichard (25450) pour un montant de 4 200.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### **4. Choix des entreprises pour l'aménagement du carrefour Rue des Bouleaux - Rue de la Fontenotte :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une étude de faisabilité a été réalisée en 2016 par l'entreprise ACESTI de Besançon (25000) dans le but de sécuriser le carrefour Rue des Bouleaux - Rue de la Fontenotte. Monsieur l'adjoint en charge de la voirie présente le projet au Conseil Municipal, qui consiste à la mise en place de gabions et de signalétiques horizontales et verticales.

Après analyse de la commission, Monsieur l'adjoint propose de retenir :

- l'entreprise Signaux Girod de CHAMPAGNEY (25170) pour un montant de 1 518,02 € HT
- et l'entreprise TP JEANNEROT de MAICHE (25120) pour un montant de 280 € HT pour la fourniture de 2 gabions.

Après délibération à 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

### **5. Choix des entreprises pour l'aménagement du carrefour Rue des Bouleaux - Rue Florimond Laubert :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une étude de faisabilité a été réalisée en 2020 par l'entreprise ACESTI de Besançon (25000) dans le but de sécuriser le carrefour Rue des Bouleaux - Rue Florimond Laubert. Monsieur l'adjoint en charge de la voirie présente le projet au Conseil Municipal, qui consiste à la mise en place de gabions et de signalétiques horizontales et verticales.

Après analyse de la commission, Monsieur l'adjoint propose de retenir :

- l'entreprise Signaux Girod de CHAMPAGNEY (25170) pour un montant de 997,53 € HT
- et l'entreprise TP JEANNEROT de MAICHE (25120) pour un montant de 1 520 € HT pour la fourniture de 8 gabions.

Après délibération à 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

## **6. Validation des devis « Commission Voirie »**

Monsieur l'adjoint expose au Conseil Municipal le besoin de mettre en place une glissière de sécurité mixte bois-métal en bordure de voirie Rue du Nid du Crôt afin de garantir la sécurité des usagers.

Après analyse de la commission, Monsieur l'adjoint propose de retenir l'entreprise GLOBAL d'Ecole-Valentin (25480) pour un montant de 7 098,00 € HT.

Après délibération à 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

Monsieur l'adjoint expose au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux de signalisation horizontale comme chaque année. Ces travaux consistent à réaliser la peinture routière de 24 « passage piéton », 9 « bande stop », 6 « cédez le passage », 14 « dents de requin » et 150 ML de ligne continue/discontinue.

Après analyse de la commission, Monsieur l'adjoint propose de retenir l'entreprise GLOBAL de Ecole-Valentin (25480) pour un montant de 2 076,00 € HT.

Après délibération à 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

## **7. Validation du devis entretien de voirie :**

Monsieur l'adjoint expose au Conseil Municipal l'étude quant à la réfection partielle de la voirie (faïençage sur les routes et trottoirs). Suite aux différents devis, la commission « Voirie » propose de retenir l'entreprise VERMOT de Gilley (25650) pour un montant de travaux de 5 053.80 € HT.

Après délibération à 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- s'engage à réaliser et à financer les travaux de réfection de voirie dont le montant des travaux est de 5 053.80 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de l'opération.

### **8. Présentation de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'une chaufferie bois**

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 26 janvier 2021, le Conseil Municipal a validé la signature d'une convention avec le SYDED, ayant pour objet de définir les modalités de réalisation et de financement d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une chaufferie bois. Après consultation des titulaires de l'accord-cadre, le SYDED avait retenu l'offre du bureau d'études INDIGGO pour un montant de 3 700 € HT soit 4 440 € TTC.

Monsieur l'adjoint en charge des bâtiments présente le rendu de l'étude de faisabilité.

### **9. Validation des devis « Commission Forêt » :**

Monsieur l'adjoint en charge de la commission « Forêt » expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de recourir à l'Assistance Technique à Donneur d'Ordre de l'ONF pour l'abattage, le façonnage, le cubage et le classement des bois et l'assistance à la passation du marché formalisés de la parcelle 19.

Après analyse de la commission, Monsieur l'adjoint propose de valider le devis de l'ONF pour un montant de 1 925.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

### **10. Choix de l'entreprise de bûcheronnage pour la coupe de bois dans la parcelle 19 :**

Monsieur l'adjoint en charge de la commission « Forêt » expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer afin de faire le choix de l'entreprise de

bûcheronnage pour la coupe de 321 m3 de bois dans la parcelle 19 d'une surface de 5,6 hectares.

Après analyse de la commission, Monsieur l'adjoint propose de valider le devis de l'entreprise Christophe RUFFIEUX des Ecorces (25240) pour un montant de 2 889.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

### **11. Motion - Délibération contre le projet proposé par l'état :**

Monsieur l'adjoint en charge de la commission « Forêt » expose que le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

- *« Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »*
- *« Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »*

#### **CONSIDERANT :**

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

#### **CONSIDERANT :**

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,

- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

**12. Validation des devis « Commission Bâtiments » :**

Monsieur l'adjoint en charge de la commission « Bâtiments » expose au Conseil Municipal qu'il a été alerté par la personne assurant l'ouverture et la fermeture de l'édifice cultuel au quotidien, qu'une fuite importante était constatée sur un mur de la nef gauche. Après étude, il s'avère qu'une gouttière fixée sur le toit de l'église est sortie de son logement.

Après analyse de la commission, Monsieur l'adjoint propose de valider le devis de l'entreprise HOLUP de Damprichard (25450) pour un montant de 1 224.00 € TTC.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

**13. Validation du devis de travaux Route du Nid du Crôt :**

Monsieur l'adjoint expose au Conseil Municipal l'étude quant à la réfection de la voirie et du carrefour Route du Nid du Crôt. Suite aux différents devis, la commission « Voirie » propose de retenir l'entreprise VERMOT de Gilley (25650) pour un montant de travaux de 46 996.25 € HT.

Après délibération à 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- s'engage à réaliser et à financer les travaux de réfection de voirie dont le montant des travaux est de 46 996.25 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de l'opération,
- s'engage à réaliser les travaux dans l'année à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,

La séance est levée à 22h07.

## CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 06 juillet 2021

### Questions diverses

---

**Information n° 1 :**

Monsieur informe le Conseil Municipal d'une demande orale pour la pose d'un distributeur à pizza devant le P'tit Mag par une entreprise basée au Russey (25210). Sachant qu'une entreprise proposant des pizzas à emporter est installée dans la commune, le Conseil Municipal refuse cette implantation. Un courrier sera envoyé à l'entreprise.

**Information n° 2 :**

**Information n° 3 :**

**Information n° 4 :**

**Information n° 5 :**

**Information n° 6 :**